

Chers compatriotes.

Les six premières clefs politiques que je vous ai présentées, à savoir l'ensemble humain, les principes féminin et masculin, les dimensions géographique, historique et culturelle, concernaient l'esprit, le corps et la nation. Tout cela s'inscrit essentiellement dans l'inné, c'est-à-dire que nous naissons humain, femme ou homme, dans telle ou telle nation, sans autre choix que de le constater et de l'assumer, avec plus ou moins de bonheur. Nous entrons aujourd'hui dans les quatre clefs que j'ai appelées celles de la confrontation, que ce soit à l'intérieur de soi-même ou avec les autres, clefs qui nécessitent de réfléchir et de prendre position sur des axes politiques induisant ce que l'on appelle aujourd'hui des clivages. Le premier axe interroge justement le processus intellectuel du choix qui combine la raison, l'éducation, les sentiments, les intérêts, les contraintes et les influences. C'est l'axe philosophique avec, d'un côté, le collectif, et de l'autre, l'individuel.

Si l'on veut simplifier le plus possible la question politique, on peut la résumer à la problématique de la relation entre l'individuel et le collectif. On trouve en effet dans ce questionnement tout ce qui concerne la politique depuis la nuit des temps, à savoir la prise de décision dans les groupes humains. Qui décide ? Comment ? De quel droit ? Dans quel but ? Ces interrogations ne trouvent de réponses qu'à la suite d'interactions entre les individus. Mais les points de vue et les actes des individus dépendent, de façon plus ou moins rigide, des communautés et des structures auxquelles ils appartiennent. On en arrive donc rapidement à la question sous-jacente qui est celle de l'exercice de la liberté individuelle. Force est de constater que cette notion de liberté n'a pas été une des préoccupations majeures des sociétés pendant de longs millénaires où la communauté, en particulier familiale ou religieuse, primait de toute façon sur les velléités personnelles. Ce n'est guère qu'au 18^{ème} siècle, le Siècle des Lumières, que l'on a commencé à reconnaître à l'individu son autonomie par rapport à ses communautés d'appartenance et cela a été consacré par la Déclaration des droits de

l'Homme et du Citoyen. Et l'autonomie permet de penser par soi-même, donc de penser.

L'autonomie ne signifie pas vouloir s'opposer par principe à ses communautés d'appartenance ou ignorer l'avis et les connaissances des autres. Pas du tout. L'autonomie rend capable de faire des choix en conscience, c'est la voie de la sagesse, de cette fameuse responsabilité individuelle qui s'exprime à travers des adages bien connus comme « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres » ou « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse ». Je peux considérer que c'est ma liberté de jeter un mégot par terre, mais si je le fais, je suis un irresponsable. Plus les humains sont nombreux et concentrés dans la société, plus nous avons besoin de responsabilité individuelle, d'autodiscipline. Je dirais même que ma position sur l'axe politique philosophique est celle du responsabilisme. Encore un néologisme pour exprimer que plus je suis responsable, plus je suis libre, du fait que je tiens compte du collectif sans que celui-ci ne doive m'imposer sa loi. Cela n'empêche aucunement à la loi d'exister, de s'exercer, que ce soit la loi juridique, la loi morale ou malheureusement la loi du plus fort. Mais une éducation et un message responsabilistes tendent à construire une société équilibrée qui limite à la fois la soumission, perversion des sociétés archaïques, et l'individualisme, perversion des sociétés modernes.

J'en viens naturellement à la question spécifique de la laïcité, comme illustration bien française des problèmes de liberté et de conscience, et surtout comme question d'actualité. Notre pays est en effet l'inventeur de cette idée de la neutralité de l'État vis-à-vis des religions, qui s'est cristallisée dans la célèbre loi de 1905. La laïcité affirme essentiellement que la religion doit se cantonner à la sphère privée, que les cultes ne peuvent être financés par l'État, nonobstant le cas particulier de l'Alsace-Moselle et de certains territoires d'Outre-Mer. Cela fonctionne plutôt bien, même si quelques précisions vis-à-vis de certaines pratiques rigoristes, comme l'interdiction de la burqa, ont été nécessaires ces dernières années. Mais le problème est que cette notion de laïcité est aujourd'hui dévoyée : des politiciens s'en sont emparé comme fer de lance purement communicationnel contre la visibilité de l'islam en France, et, par voie de

conséquence, certains musulmans voient désormais dans la laïcité un outil de stigmatisation contre eux. Tout cela est bien triste. Je prends juste deux exemples pour démystifier les discours actuels sur la laïcité. Premièrement, l'armée. Celle-ci compte depuis des décennies une part non négligeable de musulmans pratiquants. Y a-t-il des problèmes avec la laïcité ? Non. Pas de problème de menu. Pas de problème de prière. Tout le monde fait des efforts, on est une grande famille, on trouve des solutions. Faisons la même chose pour les établissements scolaires, les administrations, les entreprises. Ce n'est pas très compliqué si l'on évite l'hystérisation, la xénophobie et la victimisation, bref, si chacun fait preuve de responsabilité. Deuxième exemple : le calendrier. Toute notre société vit tous les jours dans un décompte temporel qui n'est pas du tout laïc et qui privilégie outrageusement une religion en particulier, la religion catholique. Non seulement les années sont décomptées à partir de la naissance de Jésus-Christ, le Saint du jour est affiché à la télé pendant la météo, on parle des vacances de Toussaint, de Noël, de Pâques sans se poser de question, mais surtout, plus de 50% des jours fériés correspondent à des fêtes catholiques. N'y a-t-il pas là un problème majeur de respect de la laïcité ?

Je propose donc une Révision des Jours Fériés. En France, sauf cas particuliers régionaux, nous bénéficions de onze jours fériés, dont six liés à la religion catholique : Lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Jeudi de l'Ascension, Assomption, Toussaint, Noël. L'Église catholique conservera trois jours fériés de son choix et en libérera donc trois. Sur les trois jours fériés ainsi libérés, un sera réattribué à une fête musulmane et un autre à une fête juive dont les dates seront choisies par les autorités religieuses concernées. Le troisième jour férié libéré sera réattribué à une fête de la Nature, pour laquelle je propose la date fixe du 22 juin, lendemain de la Fête de la Musique. Ainsi, après avoir joyeusement fêté la musique dans la soirée du 21 juin, nous pourrons nous réveiller tranquillement le lendemain et nous émerveiller toute la journée devant la beauté des pierres, du ciel, des plantes, des arbres, des insectes, des animaux, de la vie. En acceptant cette Révision des Jours Fériés, nos compatriotes catholiques feront non seulement un geste fort de paix, d'amour et de partage tout à fait conforme à leur

état d'esprit, mais aussi un geste politique marquant pour l'unité nationale dont nous avons bien besoin.

Voilà, la clef politique n°7, c'est l'axe philosophique sur lequel on doit rechercher le meilleur équilibre entre l'individuel et le collectif, une forme de liberté personnelle qui permette de penser par soi-même sans pour autant tomber dans les travers de l'individualisme. Cela passe par une société qui enseigne et valorise l'autonomie et la responsabilité tout au long de la vie. Cela passe aussi par la réaffirmation claire de la laïcité, en particulier dans l'optique d'utiliser ce principe républicain comme un outil de réconciliation nationale, et non comme un ferment de division. Soyons tous des philosophes !

Je vous remercie de votre écoute, et je vous donne rendez-vous le 28 septembre prochain pour la clef n°8. Je vous dis donc : à bientôt.